

DEC170161DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Anaïs MAURICEAU, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR 7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparative (CEPERC)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161023DR12 du 14 juin 2016 portant nomination de Mme Anaïs MAURICEAU aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anaïs MAURICEAU, dans l'unité du CNRS n° UMR 7304, à compter du 1^{er} avril 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 janvier 2017

Le directeur de l'unité
M. Pascal TARANTO

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND